Maison de Loire du Loiret
Candidature exposition 2028

Nom - Prénom - Pseudo :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Email :

Site internet / réseaux sociaux :

Avez-vous déjà exposé à la Maison de Loire ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, en quelle(s) année(s) ?

Votre projet d'exposition

Thème :

Proposition de titre de l'exposition :

☐ Peinture ☐ Sculpture ☐ Céramique ☐ Photographie ☐ Autre :
Précisez les matériaux utilisés pour vos œuvres :

Nombre et tailles des œuvres :

Ordre de prix de vos œuvres :

Proposez-vous une animation lors de votre exposition ? (Démonstration, dédicace, stage, conférence…)

Périodes souhaitées pour exposer en 2028 :

Acceptez-vous d'exposer en binôme ? ☐ Oui ☐ Non

Documents à nous envoyer par mail à accueil@maisondeloire45.org *

☐ Visuels de vos œuvres (format JPG de bonne qualité)

☐ Visuels pour l'affiche (format JPG de très bonne qualité)

☐ Présentation de votre parcours et description artistique de votre exposition au format **Word**, **bloc texte** ou par **mail**.
Important : cette présentation servira à la rédaction du dossier de presse et au discours lors de votre vernissage.

** ou via https://www.grosfichiers.com/ si l'envoi des fichiers est trop lourd.*

Infos pratiques

- Durée de l'exposition : **environ un mois et demi**
- Commission sur les ventes et animations : **20 %**
- Frais de gestion (communication, vernissage, assurance…) : **57 €**
- Date limite de réception de la candidature : **vendredi 31 juillet 2027**
- Les membres de la Commission Expositions se réunissent courant septembre afin de programmer les expositions de l'année suivante.

  Je présente chaque candidature avec les éléments que vous m'aurez envoyé.

  À la suite de cette réunion, je vous recontacterai pour vous informer si votre dossier a été retenu ou non.
- Si vous êtes retenu, une convention à signer vous sera envoyée. Vous avez la possibilité de recevoir, à votre demande, un exemplaire vierge de cette convention à tout moment.

Contact

Stéphanie VANNIER – Responsable des expositions
accueil@maisondeloire45.org
02 38 59 76 60

Horaires du 1er avril au 30 septembre
- Le mardi : 14h à 17h45
- Du mercredi au samedi :
  10h à 12h30 et de 14h à 17h45

Horaires du 1er octobre au 31 mars
- Du mardi au vendredi : 14h à 17h00
- Le samedi : 10h à 12h30
  et de 14h à 17h45